[redacted]

La médicale
assure les professionnels de santé

Information relative à votre contrat Prévoyance

Madame, Monsieur,

Certains contrats de Prévoyance La Médicale bénéficient d'une exonération de taxe d'assurance[1], du fait de la signature de ce contrat par un syndicat parmi les organismes représentatifs de votre profession.

Nous venons d'être informés par l'URSSAF[2] que les contrats de Prévoyance bénéficiant d'une détaxation sur la garantie incapacité, doivent être complétés de votre attestation syndicale si vous êtes adhérent.

Selon cette nouvelle règle de l'URSSAF, l'absence d'adhésion syndicale engendrera la collecte de cette taxe sur votre contrat.

Vous pouvez constater l'application de cette taxe sur l'avis d'échéance joint.

Afin de vous permettre de continuer à bénéficier de l'exonération annuelle de cette taxe, nous vous remercions de transmettre votre attestation syndicale de 2024 à votre agence La Médicale.

Adhérent(e) d'un syndicat signataire :

- La Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF) pour les médecins
- La Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) pour les pharmaciens
- La Fédération des Syndicats Dentaire Libéraux (FSDL) pour les chirurgiens-dentistes
- La Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeuthes Rééducateurs (FFMKR) pour les masseurs-kinésithérapeuthes
- La Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) pour les infirmiers
- La Fédération Nationale des Podologues (FNP) pour les podologues
- Le Syndicat des Médecins Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics (SNAM-HP) pour les hospitaliers

Votre contrat reste évidemment éligible à la déduction Madelin.

Votre Agent Général est à votre disposition pour toute clarification et reste votre interlocuteur privilégié pour toute question.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations.

[redacted]

[redacted]

[1] Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA)

[2] Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

A JOINDRE A TOUT REGLEMENT

Paris, le

NE PAS RETOURNER CE TUP

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS FROISSER